



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **2 décembre 2024** à 19 h 34.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 15 novembre 2024
- 4 - RAPPORT DES COMITÉS
- 5 - GESTION FINANCIÈRE
 - 5.1 - Comptes à payer pour le mois de novembre 2024
- 6 - DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 - Intention à participer à une étude d'opportunité concernant le regroupement des services incendies dans l'Est de la MRC des Appalaches
- 7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 7.1 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec
 - 7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 7.3 - Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou autres avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2024

2024-
12-9038



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 7.4 - Embauche - Adjointe Administrative
- 7.5 - Modification du dossier au registraire des entreprises
- 7.6 - Nomination d'un représentant autorisé
- 7.7 - Procuration Revenu Québec
- 7.8 - Autorisation donnée au directeur général par intérim pour la signature des documents et effets bancaires
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Autorisation d'une demande d'aide financière - Emploi d'été Canada
 - 8.2 - Demande d'aide financière - Fête nationale pour l'année 2025
- 9 - INCENDIE
 - 9.1 - Embauche d'un nouveau pompier - Gabriel Lepage
 - 9.2 - Embauche d'un nouveau pompier - Ralph Gagnon
 - 9.3 - Achat d'appareils respiratoires
- 10 - VARIA
 - 10.1 - Dépôt du budget 16 décembre 2024
 - 10.2 - Guignolée
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - PROCHAINE SÉANCE
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire du 15 novembre 2024

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-
12-9039

2024-
12-9040



Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

4 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle des rencontres à la MRC des Appalaches.
Darrell Paré nous parle de l'activité de patinage de Noël.
Julie Leblond nous parle du bilan mensuel du service incendie.

5 - GESTION FINANCIÈRE

5.1 - Comptes à payer pour le mois de Novembre 2024

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de Novembre 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Rénauld Drouin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 244 323.89\$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de Novembre 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous toute autre forme que ce soit ;

Qu'un montant de 75 972.14\$ soit affecté aux prélèvements des salaires de Novembre 2024

ADOPTÉE

6 - DOSSIERS EN COURS

6.1 - Intention à participer à une étude d'opportunité concernant le regroupement des services incendies dans l'Est de la MRC des Appalaches

ATTENDU QUE les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie demande aux autorités régionales responsables de la planification de la sécurité incendie de faire abstraction des limites des municipalités locales afin de concevoir des modalités de prestation des services et d'intervention qui tiennent compte d'abord et avant tout, des risques à couvrir plutôt que de l'unité ou du service qui en assumera la couverture ;

ATTENDU QUE selon ces mêmes orientations, cette optimisation pourrait passer par une affectation optimale du personnel et des équipements pour des fins susceptibles de contribuer à l'amélioration du niveau de protection de la population ;

ATTENDU QUE cette étude pourra inclure le dossier de la sécurité civile et des premiers répondants ;

ATTENDU QUE cette initiative résulte de discussions tenues depuis le printemps 2024 ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la municipalité d'East Broughton invite les municipalités de St-Jacques-de-Leeds, St-Pierre-de-Broughton, Sacré-Coeur-de-Jésus, Ste-Clotilde-de-Beauce et Adstock à indiquer par résolution leur intérêt à participer à cette étude.



N° de résolution
ou annotation

2024-
12-9043

2024-
12-9044

2024-
12-9045

Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

QUE les municipalités ayant indiqué être intéressées s'entendent dans une entente intermunicipale visant à nommer le porteur du projet, la répartition des coûts ainsi que les obligations de chacune des municipalités pour le projet.

7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7.1 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec

ATTENDU QUE la demande financière pour l'opération des écocentres dans la MRC incluait l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches;

ATTENDU QU'une telle acquisition peut s'avérer problématique au niveau de la gestion, de l'entretien, du partage de l'équipement et de la capacité même de l'équipement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Réналd Drouin, appuyé par André Roy et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal d'East Broughton est en accord pour modifier la demande financière collective à Recyc-Québec afin de remplacer l'achat, par la Ville de Disraeli, d'une déchiqueteuse au coût de 45 000 \$ par l'acquisition d'infrastructures supplémentaires au coût équivalent de 45 000\$, toujours par la Ville de Disraeli afin de maintenir au même niveau, la demande financière et incidemment, la subvention.

7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Raphaël Rioux confirme avoir reçu des élus

Monsieur	Jean-Benoit Létourneau	Maire
Monsieur	Jean-Paul Grondin	Conseiller district 1
Monsieur	Darrell Paré	Conseiller district 2
Madame	Julie Leblond	Conseillère district 3
Monsieur	André Roy	Conseiller district 5
Monsieur	Rénald Drouin	Conseiller district 6

Une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante. Par ailleurs, le directeur général transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

ADOPTÉE

7.3 - Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou autres avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2024

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou autres



Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2024. Le directeur général et Greffier-Trésorier par intérim dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2024 comme prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux d'East Broughton.

N° de résolution
ou annotation

2024-
12-9046

7.4 - Embauche - Adjointe Administrative

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative est vacant depuis plusieurs mois ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par l'affichage à l'interne du poste pour une période de cinq jours entre le 25 et le 29 novembre 2024 inclusivement ;

ATTENDU QUE Madame Samantha Lachance a déposé sa candidature et qu'il n'y a pas d'autres employés ayant manifesté un intérêt ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde le poste d'adjointe administrative à Madame Samantha Lachance en date du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

2024-
12-9047

7.5 - Modification du dossier au registraire des entreprises

ATTENDU QUE les représentants de la Municipalité d'East Broughton ont changé au courant des derniers mois ;

ATTENDU QU'il est du devoir de la Municipalité d'aviser le Registraire des entreprises de tout changement de ses représentants ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le dossier de la Municipalité soit mis à jour en procédant au changement des représentants au Registraire des entreprises.

2024-
12-9048

7.6 - Nomination d'un représentant autorisé

ATTENDU QUE les représentants de la municipalité ont changé depuis quelques mois ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et greffier-trésorier par intérim et la greffière-trésorière adjointe soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que la greffière-trésorière exerceront seul les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Tout autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir ;

Les signataires autorisés au compte sont :

- Jean-Benoît Létourneau, maire
- Jean-Paul Grondin, maire suppléant
- Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim
- Claudine Mathieu, greffière-trésorière adjointe
- Samantha Lachance, adjointe administrative

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

2024-
12-9049

7.7 - Procuration Revenu Québec

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus de représentants autorisés auprès de Revenu Québec ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Claudine Mathieu, greffière-trésorière adjointe, soient nommées comme représentants de la Municipalité et autorise ce qui suit.

L'entreprise consent à ce que son représentant soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers Revenu Québec ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2024-
12-9050

7.8 - Autorisation donnée au directeur général par intérim pour la signature des documents et effets bancaires

ATTENDU QUE la directrice générale a quitté ses fonctions et qu'il est de mise qu'un employé soit autorisé à signer tous documents et chèques pour la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité d'East Broughton autorise le directeur général par intérim, Raphaël Rioux, à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité.

QUE la Municipalité d'East Broughton autorise la greffière-trésorière adjointe, Claudine Mathieu, à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité en cas d'absence de la direction générale.

8 - LOISIRS ET CULTURE

2024-
12-9051

8.1 - Autorisation d'une demande d'aide financière - Emploi d'été Canada

ATTENDU QUE le programme Emploi d'été Canada peut accorder du financement à des employeurs du secteur public afin d'engager des jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient poursuivre leurs études lors de la prochaine année scolaire ;

POUR CE MOTIF il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Ann-Rose Roy, directrice des Loisirs, à remplir le formulaire de demande d'emploi d'été Canada 2025 ;

QUE la Municipalité autorise Ann-Rose Roy, directrice des Loisirs, à signer tout document s'y afférent.

2024-
12-9052

8.2 - Demande d'aide financière - Fête nationale pour l'année 2025

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser un évènement dans le cadre de la Fête nationale 2025 ;

POUR CE MOTIF il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

2024-
12-9053

2024-
12-9054

2024-
12-9055

Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

QUE le conseil municipal nomme Ann-Rose Roy, directrice des Loisirs, à agir au nom de la Municipalité d'East Broughton et/ou à signer tout document concernant la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

9 - INCENDIE

9.1 - Embauche d'un nouveau pompier - Gabriel Lepage

Attendu que l'équipe de pompiers volontaire au sein de la Municipalité d'East Broughton n'est pas complète.

Attendu que monsieur Jean Gagnon, directeur du service Incendie nous recommande la candidature de Gabriel Lepage.

Attendu que la Municipalité de Sacré-Coeur de Jésus nous a transmis sa résolution confirmant l'embauche de monsieur Lepage en date du 4 mars 2024.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Gabriel Lepage en date du 4 mars 2024.

ADOPTÉE

9.2 - Embauche d'un nouveau pompier - Ralph Gagnon

Attendu que l'équipe de pompiers volontaire au sein de la Municipalité d'East Broughton n'est pas complète.

Attendu que monsieur Jean Gagnon, directeur du service Incendie nous recommande la candidature de Ralph Gagnon.

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Ralph Gagnon en date du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

9.3 - Achat d'appareils respiratoires

ATTENDU QUE les APRIA du service incendie sont en fin de vie utile ;

ATTENDU QUE la municipalité doit voir au remplacement des APRIA pour respecter les normes encadrant les activités du service incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission au montant de 8 295 \$ par APRIA

ATTENDU QUE le montant de la soumission est moins de 25 000\$;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la soumission de DRAGER #SC20021860 en gré à gré.

QUE la municipalité procède à l'achat de 3 APRIA en 2024 et 3 APRIA en 2025 par appareil au coût de 8 295\$ avant taxes pour chaque APRIA.



Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

10 - VARIA

10.1 - Dépôt du budget 16 décembre 2024

Un rappel est fait concernant la tenue de la séance extraordinaire visant l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations.

10.2 - Guignolée

La guignolée aura lieu le 7 décembre.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

12 - PROCHAINE SÉANCE

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 23.

ADOPTÉE

Jean-Benoit Létourneau
Maire
intérim

Raphaël Rioux, DMA
Directeur général et greffier-trésorier par

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.